

## **Évaluation du district en détresse et plan de redressement**

### **ID-25**

#### RÔLE D'UN DISTRICT :

Le rôle d'un district est d'aider les clubs à inspirer le meilleur chez les jeunes.

#### PRATIQUES EXEMPLAIRES FRUCTUEUSES DE DISTRICT :

1. Équipe de dirigeants dynamiques axée sur la réalisation
2. Programme continu de perfectionnement et de formation à l'échelon des clubs
3. Engagement manifeste d'aider les clubs à servir un plus grand nombre de jeunes et de collectivités grâce à la croissance
4. Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique

#### VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES ÉTAPES POUR METTRE EN ŒUVRE CES PRATIQUES EXEMPLAIRES :

1. Équipe de dirigeants dynamiques axée sur la réalisation
  - a. a. Identification active des dirigeantes et dirigeants potentiels
  - b. b. Formation, croissance et mentorat efficaces favorisant le développement de dirigeantes et de dirigeants
  - c. c. Mettre l'accent, promouvoir et favoriser de bonnes aptitudes à communiquer
2. Programme continu de perfectionnement et de formation à l'échelon des clubs
  - a. a. Aider les clubs à effectuer régulièrement une évaluation des besoins de leur collectivité
  - b. b. Promouvoir et communiquer aux clubs des programmes fructueux et des pratiques exemplaires de club
  - c. c. Offrir une formation au leadership efficace axée sur la réalisation
3. Engagement manifeste d'aider les clubs à servir un plus grand nombre de jeunes et de collectivités grâce à la croissance
  - a. a. Offrir aux clubs des outils et de l'aide pour accroître l'effectif
  - b. b. Offrir des outils et de l'aide pour étendre les services à de nouvelles collectivités par la fondation de nouveaux clubs
  - c. c. Offrir des outils et de l'aide pour aider les clubs à mettre en œuvre les pratiques exemplaires qui améliorent le maintien de l'effectif de club dans un monde en constante évolution
4. Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique
  - a. a. Adopter et communiquer un plan à la mesure des besoins du district

- b. Revoir et encadrer la mise en œuvre du plan sur une base régulière
- c. Adopter le plan et le mettre à jour sur une base annuelle

## **Évaluation du district en détresse et plan de redressement**

### **ID-25**

#### **SIGNES DE DÉTRESSE :**

Aucun des signes suivants ne signifie, en soi, que le district est en détresse. En règle générale, ces signes deviennent évidents sur plusieurs années.

1. Déclin du leadership
  - a. a. Plusieurs années sans gouverneure ou gouverneur élu
  - b. b. Utilisation abusive, de façon répétée, des dirigeantes et dirigeants de district
  - c. c. Manque de communication et absence de réponse de la part du district envers Optimist International
  - d. Absence de planification quant à la désignation de la succession à la direction
2. Déclin de la croissance des clubs
  - a. a. Absence de formation au leadership efficace et accessible pour les clubs
  - b. Hausse du nombre de clubs déficients quant au paiement des cotisations
  - c. Déclin de la participation des clubs aux activités de district et à la formation
3. Déclin du niveau de service
  - a. Diminution de l'effectif dans le district (REMARQUE : Tirant leçon de leur expérience, on tient pour acquis qu'un district qui compte 1 200 membres ou moins ne soit plus viable financièrement et administrativement.)
  - b. Nombre croissant de clubs dans le district dont le maintien de l'effectif est inférieur à 85 % de l'effectif (vérifiez le pourcentage)
  - c. Absence d'une croissance nette chez un certain nombre de clubs
  - d. Diminution du nombre de clubs d'honneur
4. Incapacité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique
  - a. a. Incapacité d'adopter un plan stratégique conçu pour répondre aux besoins du district
  - b. b. Incapacité d'encadrer la mise en œuvre du plan sur une base régulière
  - c. c. Incapacité de réviser, mettre à jour et approuver un plan stratégique sur une base annuelle

#### **PLAN DE REDRESSEMENT POUR LES DISTRICTS EN DÉTRESSE :**

Pour les districts qui présentent un certain nombre inacceptable de signes de détresse, Optimist International suivra le plan de redressement tel qu'il est décrit pour aider le district à réduire et à éliminer les signes de détresse. Pour aider le district à retrouver un bon état de santé et à positionner le district afin d'améliorer sa prestation des pratiques exemplaires, le conseil d'administration d'Optimist International mettra en œuvre le processus suivant :

1. Le personnel d'Optimist International effectuera une vérification périodique de chaque district.
2. Le personnel présentera les résultats au conseil d'administration d'Optimist International pour qu'il examine la situation et prenne les mesures qui s'imposent.

### **Évaluation du district en détresse et plan de redressement** **ID-25**

3. Si le conseil d'administration établit qu'un district présente un nombre inacceptable de signes de détresse, il ordonnera qu'une lettre soit envoyée aux dirigeantes et aux dirigeants pour les informer de l'état de détresse de leur district, de la possibilité d'opérer une fusion et de les aviser que le district a un an pour atténuer ou éliminer la crise, et leur offrir l'aide déterminée par le conseil et le personnel. La notification sera envoyée à la gouverneure ou au gouverneur, à la gouverneure élue ou au gouverneur élu, aux lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs, aux présidentes et présidents de comité, aux ex-gouverneures/gouverneurs et aux présidentes/présidents de club.
  - a. Lorsqu'un district a été identifié comme un district en détresse et que le conseil d'administration d'Optimist International envisage la possibilité d'une fusion, la présidente ou le président du conseil d'administration nommera un spécialiste du sauvetage de district pour travailler avec le district. Cette personne rencontrera, si possible, les dirigeantes et dirigeants de district pour offrir de l'aide comme stipulé par le conseil d'administration et le personnel, informer le district des tenants et aboutissants d'une possible fusion et aviser le district du fait qu'il a un an pour atténuer ou éliminer la crise comme l'exigent les Règlements d'Optimist International à l'Article VII, Alinéa 1, tel que modifié en 2008.
  - b. Le district doit former un groupe de travail pour la survie afin d'élaborer ou de revoir et de mettre en œuvre un plan d'action immédiat pour atténuer ou éliminer les crises précises qui mènent à une possible fusion et de proposer un plan stratégique à long terme visant à accroître l'effectif et à développer de futurs dirigeants et dirigeantes de district.
  - c. Le district devra remettre des rapports d'étape mensuels au bureau international avec copies au spécialiste du sauvetage de district désigné, aux membres du conseil d'administration d'O.I. et à la vice-présidente ou au vice-président de la région au sein de laquelle se trouve le district.

4. Si le district refuse de collaborer en conformité avec le paragraphe 3 ci-dessus, et si, par ailleurs, il ne réagit pas de façon éloquente à l'offre écrite d'aide, Optimist International fera des efforts supplémentaires pour communiquer avec le district concernant son état de détresse.
5. Si le district continue de ne pas réagir comme il se doit, Optimist International procédera à la fusion en conformité avec la politique ID-7 du conseil d'administration.
6. Si un district répond à l'offre écrite d'aide et s'il collabore avec le spécialiste du sauvetage de district à l'adoption et à la mise en oeuvre d'un plan d'action et d'un plan stratégique à long terme, mais qu'il n'arrive pas à remédier à son état de détresse, et que les efforts faits par le district et Optimist International n'arrivent pas à sortir le district de son état de détresse au cours de l'année de son état de détresse, le conseil d'administration d'Optimist International procédera alors à une fusion ou à une annexion en conformité avec la politique ID-7 du conseil d'administration.

(mars 2007; sept. 2008)